

ASIE / PACIFIQUE

SHENNONGJIA AU HUBEI

CHINE

PROPOSITION DE MODIFICATION MINEURE DES LIMITES D'UN BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

SHENNONGJIA AU HUBEI (CHINE) – ID No. 1509bis

1. CONTEXTE

Shennongjia au Hubei, inscrit en 2016 sur la Liste du patrimoine mondial, est formé de deux éléments séparés inclus dans une seule zone tampon. Lors de l'inscription, le Comité a demandé, entre autres, à l'État partie de : « *renforcer la protection juridique du corridor pour la faune sauvage et des zones d'habitats relais qui ont une importance cruciale pour l'intégrité écologique du bien, pour leur donner un statut de réserve naturelle; et d'envisager de les inscrire comme extensions futures du bien* ». Le Comité a ajouté que le « *déplacement [de populations] hors du bien est une question sensible* » et, en conséquence, a demandé à l'État partie qu'« *aucune autre activité de déplacement n'ait lieu à moins qu'elle ne soit intégralement justifiée* » (Décision 40 COM 8B.7).

La documentation pertinente est à consulter à l'adresse

<http://whc.unesco.org/fr/list/1509/documents/>.

Pour donner son avis au Comité du patrimoine mondial, l'UICN a consulté l'expert de la mission d'évaluation de 2015 pour la présente proposition.

2. RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DES LIMITES PROPOSÉE

L'État partie propose d'ajouter 6 306 ha (8,6 % d'augmentation) au bien, entourés d'une zone tampon de 1 à 3 km de large constituant 3 854 ha supplémentaires (9,3 % d'augmentation). L'élément Shennongding-Badong serait prolongé vers l'ouest par l'ajout de la Réserve naturelle nationale de Wulipo (RNN Wulipo), l'élément Laojunshan resterait séparé, dans une seule zone tampon. L'ajout proposé est une aire intégralement protégée (catégorie I des aires protégées de l'UICN), comme le bien existant.

La RNN de Wulipo est une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) et apporterait sept nouvelles associations végétales, 34 espèces animales rares et en danger, ajoutant quatre autres espèces animales en danger au bien inscrit. Cette réserve possède un bassin versant bien protégé qui apporte une eau de bonne qualité et un habitat pour la Salamandre géante de Chine (*Andrias davidianus*).

La RNN de Wulipo ne serait pas habitée. La seule infrastructure importante est une route qui traverse une partie de la zone tampon.

3. IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

L'UICN note que l'ajout de la RNN de Wulipo améliorerait la protection d'un corridor et d'un habitat importants et renforcerait la capacité des espèces de se déplacer et de migrer entre les forêts de Shennongjia dans la province d'Hubei et les forêts karstiques et zones humides de la RNN de Wulipo et des montagnes Daba. Cette dernière région, comme l'indique la proposition, est reconnue au plan mondial pour son importance botanique. La modification proposée protégerait aussi un habitat additionnel pour le rhinopithèque de Roxellane (*Rhinopithecus roxellana*) en danger, à l'intérieur du bien. Cette espèce est également présente dans la RNN de Wulipo, ce qui renforce donc l'inscription actuelle au titre du critère (x) selon laquelle la sous-espèce est « *entièrement inféodée au bien* ». L'extension favorisera des possibilités d'échange génétique futur et les mouvements de populations. Par ailleurs, l'UICN note que les limites de la modification enrichiraient le gradient altitudinal du bien pour inclure des forêts subtropicales sempervirentes sur sol calcaire dans les zones plus basses de la RNN de Wulipo, qui offrent un refuge hivernal aux espèces vivant en plus haute altitude pendant les mois d'été, facteur qui améliorerait l'adaptabilité des populations. L'UICN considère que la modification mineure des limites aurait des résultats positifs sur la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien en ajoutant des valeurs et en renforçant l'intégrité du bien.

Du point de vue de la protection juridique, le statut de la RNN de Wulipo – une réserve naturelle, équivalent à la catégorie I de l'UICN – protège un corridor pour les espèces sauvages et des zones d'habitat relais mentionnés par le Comité dans sa Décision 40 COM 8B.7. Le bien tel qu'il est inscrit actuellement se trouve dans les limites administratives de la province d'Hubei, tandis que la RNN de Wulipo est placée sous la juridiction de la province de Chongqing. Toutefois, après modification, tous les secteurs du bien devraient se voir conjointement octroyer la plus haute protection, en tant que parc national – ce qui devrait être annoncé en 2020 – pour permettre une gestion unifiée par les gouvernements d'État et provinciaux.

Globalement, l'UICN conclut que la modification proposée des limites renforcerait la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien et recommande donc de l'approuver. Simultanément, l'UICN souligne un certain nombre de points qu'il conviendrait d'examiner à propos de la modification des limites :

Un plan de gestion révisé porte sur l'ensemble du bien, y compris l'extension. Toutefois, le dossier soumis ne contenait pas ce plan et aucun détail n'a été fourni dans la mise à jour du plan magistral sur le tourisme de 2006-2015 qui était demandée dans la Décision 40 COM 8B.7. On ne sait pas encore clairement comment sera gérée l'augmentation de la demande touristique, après la modification mineure des limites. D'un côté, l'inscription proposée sur la Liste du patrimoine mondial a pour but d'accorder à cette région un degré de protection plus strict mais d'un autre côté, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut susciter une augmentation considérable du nombre de touristes, comme mentionné dans la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien. L'UICN recommande, en conséquence, que l'État partie soit prié de soumettre à la fois le plan de gestion révisé et le plan magistral sur le tourisme en vigueur avant le 1^{er} février 2022, de confirmer en même temps le statut proposé de parc national et de donner des informations sur la manière dont l'augmentation anticipée de visites touristiques sera gérée.

Rappelant la Décision 40 COM 8B.7, l'UICN note en outre que la connectivité sera sans doute renforcée vers l'ouest de Shennongding-Badong, mais que la modification des limites ne procurera aucune amélioration de connectivité vers l'élément Laojunshan, ce qui devrait être encouragé. La désignation envisagée du bien en tant que l'un des premiers parcs nationaux pilotes de l'État partie pourrait donner l'occasion de mieux renforcer la connectivité, conformément à la Décision 40 COM 8B.7.

La RNN de Wulipo ne serait pas habitée mais l'UICN observe des signes légers d'occupation et/ou d'exploitation des sols d'après l'imagerie satellite. Conformément à la Décision 40 COM 8B.7, l'UICN rappelle sa position concernant le déplacement de communautés hors des aires protégées, énoncée dans son rapport d'évaluation au patrimoine mondial en 2016 (document de travail WHC-16/40.COM/INF.8B2), qui est conforme aux accords

internationaux fondés sur les droits des peuples. L'UICN n'a eu connaissance d'aucune préoccupation concernant une quelconque pratique de déplacement de populations.

5. RECOMMANDATION

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/21/44.COM/8B.ADD et WHC/21/44.COM/INF.8B2.ADD ;
2. Rappelant la Décision 40 COM 8B.7 ;
3. Approuve la modification mineure des limites demandée pour **Shennongjia au Hubei (Chine)** ;
4. Encourage l'État partie à continuer de renforcer la connectivité écologique par des mesures de conservation, afin d'appliquer intégralement la Décision 40 COM 8B.7, et en particulier la connectivité entre les deux éléments du bien ;
5. Notant la demande faite à l'État partie dans la Décision 40 COM 8B7, concernant le déplacement de personnes en dehors du bien, demande à l'État partie de veiller à ce que, dans le bien modifié, toute activité de déplacement soit volontaire et respecte intégralement les normes internationales, et qu'aucune nouvelle activité de déplacement n'ait lieu à moins qu'elle ne soit totalement justifiée ;
6. Demande à l'État partie de soumettre, avant le **1^{er} février 2022**, le plan de gestion révisé du bien, accompagné d'une confirmation du statut de parc national et d'informations sur la gestion de l'augmentation anticipée de la demande touristique, notamment dans le cadre du Plan magistral sur le tourisme en vigueur.

Carte 1 : Bien du patrimoine mondial et modification mineure des limites proposée

